

# La CSSS-N accepte l'initiative 65/65 du PLR mais s'arrête à mi-chemin

Berne, le 14 octobre 2011

## Communiqué

### La CSSS-N accepte l'initiative 65/65 du PLR mais s'arrête à mi-chemin

#### Le rejet du mécanisme de frein à l'endettement de l'AVS est irresponsable

---

Le PLR salue la décision de la Commission de la sécurité sociale et de la santé du Conseil national (CSSS-N) d'accepter l'initiative 65/65 du PLR (motion Forster). Le PLR s'est battu avec détermination pour que cette mesure trouve un écho au parlement. Cette dernière apparaît comme cruciale pour éviter que le scénario d'un déficit de l'AVS atteignant 8 milliards de francs en 2025 ne se réalise. L'égalisation de l'âge de la retraite juste et équitable entre les hommes et les femmes à 65 ans doit permettre des économies à hauteur de 800 millions par année. Faute de pouvoir attendre des années de débats politiques pour établir la nécessaire 12e révision de l'AVS, la mise en œuvre de cette mesure proposée par le PLR apparaît comme un dispositif transitoire impératif. Désormais, il est également indispensable d'instaurer un âge de la retraite flexible et de récompenser ceux qui décident de travailler plus longtemps. Aujourd'hui, la CSSS-N n'a toutefois fait que la moitié du chemin. En effet, elle a rejeté le mécanisme de frein à l'endettement proposé par le PLR qui aurait permis d'assainir durablement notre assurance vieillesse. Il est temps de mettre en place les mesures qui garantissent à nos enfants leur droit de jouir à leur tour d'une retraite pour laquelle ils auront cotisés toute leur vie. Alors que la crise économique menace, le PLR continuera de se battre avec succès pour que soient prises les mesures qui garantissent la pérennité de nos assurances sociales – **par amour de la Suisse.**

Initiative parlementaire « AVS 65/65 »

[http://www.parlament.ch/fr/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch\\_id=20100524](http://www.parlament.ch/fr/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20100524)

Initiative parlementaire « AVS. Frein à l'endettement »

[http://www.parlament.ch/fr/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch\\_id=20100509](http://www.parlament.ch/fr/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20100509)

Résolution du PLR « des assurances sociales durables »

[http://www.fdp.ch/images/stories/Dokumente/Divers/20110316\\_fac\\_ppk\\_dvresolution\\_t5\\_definitiv\\_f%202\\_.pdf](http://www.fdp.ch/images/stories/Dokumente/Divers/20110316_fac_ppk_dvresolution_t5_definitiv_f%202_.pdf)

---

#### Contacts:

<sup>1</sup> Ignazio Cassis, conseiller national, 079 318 20 30

<sup>2</sup> Noé Blancpain, chef de la communication, 078 748 61 63

<sup>3</sup> Philippe Miauton, porte-parole, 079 277 68 41